



# Droit à l'oubli



## Définition

Conformément à l'article 17 du règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)), "la personne concernée a le droit d'obtenir du responsable du traitement l'effacement des données à caractère personnel la concernant". Dans le même temps, il ne s'agit pas d'un droit absolu, ce qui signifie qu'il peut ne pas être possible ou nécessaire dans toutes les situations, comme le décrit le paragraphe 3 (voir le lien ci-dessous).



## Pourquoi est-ce important ?

Il est essentiel de connaître le droit à l'oubli pour au moins deux raisons principales :

- en tant que personnes, car toute personne peut exiger la suppression de ses données.
- en tant qu'écoles, car toute organisation doit se conformer au RGPD.

Il est important que les étudiants sachent qu'ils peuvent exercer ce droit envers toute organisation stockant leurs données et tout réseau social où ils partagent des informations. Il faut aider les élèves à déconstruire l'idée que "ce que vous mettez en ligne reste en ligne pour toujours". En même temps, il faut bien leur rappeler que le "processus d'effacement" prend du temps, n'est pas immédiat et peut varier selon la plateforme. Il est donc préférable de réfléchir à deux fois avant de publier ou partager des images ou informations.



## Conseils et astuces



En tant que personne vivant dans l'UE, vous pouvez exercer le droit à l'oubli auprès de n'importe quelle réseau social, quel que soit son lieu d'implantation (dans ou hors de l'UE). Certaines plateformes de médias sociaux disposent de formulaires automatisés de droit à l'oubli et, en cas de non-réponse de leur part, vous pouvez leur envoyer une mise en demeure RGPD.



Les écoles doivent être conscientes qu'elles doivent se conformer au RGPD, mais dans certaines situations, elles peuvent s'y opposer. Les écoles peuvent envisager d'avoir un soutien juridique pour organiser la collecte et la protection des données.



## Ressources et outils utiles



[L'article 17 du GDPR](#) énonce le droit à l'oubli.



La CNIL, [Le droit à l'effacement : supprimer vos données en ligne](#), a publié un article avec des liens utiles et des informations sur la façon de soumettre une demande de suppression de publications sur les réseaux sociaux avec le droit à l'oubli.

